

## Relevé de décisions de la CE de l'UD Du vendredi 21 mai 2021

ABRIL Fabien	P	GÉREAUD ÉRIC	P	ROBERT Françoise	P
ANDRIEU Delphine	P	HERVÉ Stéphane	Exc.	SAIVRES Thierry	P
AUDIDIER Renaud	P	LABLANCHE Michaël	P	TESSERON Jean-Pierre	P
AUDUBERT-LALANDE Gwladys	P	LAGARDE Jean-Marie [CFC]	Exc.	TUYERAS Julien	P
BARRET Cathy	P	LAVERGNE Véronique	P	VAN DEN BUSSCHE Jean-Charles	P
BARRI Mickaël	P	MORABITO Pierre	P	VOISIN Alfredo	P
BRUNET Véronique	P	NEYPOUX Mathieu	P	WALLART Jacky	Exc.
CARDE Alain Michel	P	OUVRARD Benoît [CFC]	P		
DA GUIA Julien	Exc.	PASCAUD Christian [CFC]	P		
DAMOUR Viviane	P	RAYMOND Jérôme	P		
<b>INVITÉS :</b>					
BOUYER Daniel [IN.DE.CO.SA.]	Exc.				
FAYET Yvan [USR Retraités]	P				
GASTOU Patrick [UL Sud Charente]	Exc.				
VALADE Éric [Représentant confédéral]	P				

*Présent(e) / Excusé(e) / Absent(e)*

Cette réunion s'est tenue en présentiel.

### 1. Présentation des membres de la CE de l'UD

Tour de table : les participants se présentent (nom – prénom – responsabilité dans le syndicat et en territoire ainsi que leurs mandats électifs)

### 2. Fonctionnement de la CE de l'UD [Eric GEREAUD]

#### **ANNEXE 01** : Procédures financières

Eric GEREAUD présente les bases du fonctionnement de la CE sur notamment l'organisation en amont et durant les réunions. Il rappelle l'organisation des prises, le respect de chacun, et que les échanges et débats dans la CE donnent lieu à une position commune qui doit être respectée par tous.

Puis les procédures financières sont portées à la connaissance des membres de la CE de l'UD et leur sont remises. Des explications complémentaires sur les pratiques sont données.

### 3. Organisation et méthode de travail de la CE de l'UD [Michaël LABLANCHE]

☑ **ANNEXE 02** : Introduction au débat

☑ **ANNEXE 03** : Powerpoint de présentation

Michaël LABLANCHE introduit le débat, puis les membres de la CE sont invités à exprimer leur point de vue sur cette présentation.

Les échanges permettent d'insister sur le nécessaire respect des règles pour que le collectif CE UD puisse fonctionner. Pour donner suite à la demande de certains, des précisions sont apportées sur ce qui est attendu de la part des membres de la CE, et est pointé la nécessité pour la CE de mettre en œuvre ce que le Congrès a décidé au travers des résolutions du document d'orientation qui est le guide pour le mandat à venir. Chaque commission aura une feuille de route qui sera validée par la CE, et chaque commission sera renforcée avec l'apport des syndicats qui seront sollicités pour proposer des camarades.

Les membres de la CE conviennent de la nécessité de se dire les choses avant de décider, d'avoir de la clarté entre les membres, quelque soit la personne à l'origine de la proposition. De même, pour permettre à chacun de se sentir plus à l'aise avec les différents sujets abordés en CE, outre la formation des dirigeants d'UD, une formation de Niveau 2 sera proposée rapidement aux membres ne l'ayant pas suivie. Aussi, les membres de la CE sont invités à lire la presse CGT, source d'information importante, et a envisagé de prendre l'abonnement à la NVO et/ou les autres titres CGT si ce n'est pas encore le cas.

Au final, l'objectif est de ramener de la convivialité dans l'UD Charente, d'y ramener les syndicats et militants car ce lieu appartient à tous les membres de la CE et aux syndicats. Il est notre bien commun. Michaël invite également tous les membres de la CE à ne pas laisser de sujet en souffrance, et donc à échanger sur les irritants potentiels plutôt que de laisser ces sujets de côté. Il précise que le collectif de la CE va se construire avec tout le monde, avec des expériences différentes mais certainement de façon très enrichissante.

A l'issue des débats, le président fait procéder au vote sur les différentes propositions :

- Formation des dirigeants de l'UD : **POUR à l'unanimité**
- Mise en place des Référents de syndicat : **POUR à l'Unanimité**
- Maintien des Rencontres UD / UL : **POUR à l'Unanimité**
- Validation des commissions : **POUR à l'Unanimité**

### 4. Actualités départementales [Michaël LABLANCHE]

☑ **ANNEXE 04** : Introduction au débat

Michaël LABLANCHE introduit le débat, puis les membres de la CE sont invités à exprimer leur point de vue sur cette présentation.

Les membres de la CE conviennent qu'il est difficile de mobiliser les salariés sur les sujets généraux mais ceux-ci se mobilisent plus facilement sur les problématiques qui les touchent directement (salaire, carreau cassé), aussi construisons le rassemblement des salariés autour de ces sujets. Au siècle dernier, la CGT a amené la culture dans les entreprises : il faudrait travailler pour apporter les éléments de réflexion nécessaires à un changement de la société. Cela pose la question de l'éducation populaire et de ce que la CGT peut et doit faire pour apporter celle-ci

aux salariés, privés d'emploi, retraités et tous les citoyens. De même, est pointé le défaut de formation syndicale de nos militants qui en ne se formant pas ne sont pas suffisamment armés pour pouvoir argumenter et contre argumenter sur les sujets sociaux et de société. Cela explique pour parti notre difficulté à faire face à l'imprégnation des idées de l'extrême droite dans le monde ouvrier. A ce sujet, beaucoup sont surpris par le fait que nombre de nos syndiqués puissent se laisser « séduire » par ces idées. D'autant que ce qui nous différencie c'est notre organisation démocratique (congrès, votes, etc.). Les affrontements, la casse, une direction politique qui se transmet de père en fille, ça n'a rien à voir avec la démocratie. Il est nécessaire de leur montrer les dangers de l'extrême droite, de son miroir aux alouettes qui se drapent de revendications « sociales » mais qui au pouvoir n'a de cesse de casser les droits sociaux des salariés, ceux des femmes et des étrangers. L'arrivée possible au pouvoir du RN doit fortement interpeller la CGT car cela ne sera pas sans conséquence pour le monde du travail et les militants.

Concernant la proposition sur la construction d'un service de sécurité pour les manifestations, il est proposé de le travailler avec les autres organisations syndicales.

A l'issue des débats, le président fait procéder au vote sur les différentes propositions.

**À l'unanimité, la Commission Exécutive décide de :**

- **Participer à la mobilisation du 25 mai sur la Palestine**
- **D'organiser la mobilisation du 12 juin sur la défense des libertés et la lutte contre le racisme et les idées d'extrême droite**
- **De demander aux syndicats, pour journée d'action du 22 juin 2021, d'appeler à la grève et à la mobilisation des salariés, privés d'emploi et retraités. Le bureau est chargé de construire les modalités d'action après consultation des structures.**
- **D'organiser des échanges sur un thème revendicatif lors des CE en s'appuyant sur un syndicat ou une structure professionnelle**
- **D'organiser une formation des dirigeants de l'UD courant septembre, et de proposer la formation Niveau 2 aux membres ne l'ayant pas encore suivie**
- **D'organiser une première « Conférence Vie Syndicale » en y invitant l'ensemble des syndicats et sections syndicales courant octobre-novembre.**
- **D'organiser les « Assises des jeunes CGT » dans la première quinzaine de décembre 2021 ;**

## **5. Questions Diverses :**

### *1- Validation des dates de CE 2021 : (Annexe 5)*

La CE prévue le 09 juillet est décalée au 02 juillet 2021.

**La CE valide à l'unanimité les dates proposées.**

### *2- Information sur la concertation concernant l'ouverture des commerces les dimanches du 23 mai à début juillet relativement aux dérogations sur le repos dominical :*

L'UD CGT a été invitée à cette concertation organisée en local par la Préfecture sur demande du Ministère du travail. A noter que la Préfecture n'a pas daigné participer et à laisser à la DDETS (ex DIRECCTE) le soin de mener la concertation

Les arguments du gouvernement portaient sur l'aide aux commerçants pour leur permettre de rattraper une partie de la perte du chiffre d'affaires perdu pendant la période Covid, et de fluidifier la fréquentation des commerces pour l'étaler sur 7 jours contre 6 actuellement.

La position CGT est de principe contre l'ouverture des magasins le dimanche. Nous avons contesté le fait du rattrapage du CA qui ne nous paraît pas un argument recevable et à entendre, pas plus que celui sur la fluidification de la fréquentation. De même, la CGT a rappelé que la notion de « volontariat » affichée par les employeurs du secteur est un leurre car les salariées n'ont jamais le choix. La CGT a indiqué est contre cette demande de dérogation et a été rejointe sur sa position par plusieurs participants (UNSA, Chambre des métiers, représentants du Grand Angoulême). Pour information, même les associations de commerçants consultées par le Grand Angoulême n'y sont pas favorables, il ne se trouve que les grosses enseignes (Noze par exemple) pour le demander. Seule l'Union Patronale de Charente s'est exprimée en faveur de cette demande.

En conclusion, la DDETS a indiqué que la préfète choisirait quels dimanches seront ouverts. Ce choix marque le peu de prise en compte des positions syndicales par la préfecture, à l'image de ce qui peut se passer dans les CSE d'entreprise.

Les membres de la CE valident la position soutenue par l'UD et considèrent qu'il faut travailler à convaincre les salariés – citoyens de modifier leur comportement vis-à-vis de de ces différentes sollicitations, par exemple facilité de passage à la caisse automatique versus perte d'emploi et ouverture des magasins « tout le temps » versus préservation du repos dominical. Le constat est fait que les entreprises emploient beaucoup d'étudiants le dimanche matin pour gréer les postes et ouvrir les magasins.

Certains notent aussi les méfaits de l'automatisation et de la centralisation numérique, phénomènes induisant facilement une déréglementation du travail, des désordres dans l'organisation de ce dernier et de la société.

### 3- Institut d'Histoire Social de la Charente

L'appel de l'IHS va être adressé à tous les syndicats et structures CGT du territoire.

## Procédures financières de l'UD Charente Effectives au 21/05/2021

L'Union Départementale souhaite réguler le rapport de chacun avec les moyens financiers de notre organisation. Ces procédures visent à instaurer des règles applicables à tous et à déterminer pourquoi, quand et comment l'organisation intervient financièrement.

La responsable à la politique financière est chargée, en rapport avec la CFC, d'établir le budget et d'en assurer le suivi financier. Ce budget est validé par la commission exécutive de l'UD et répond aux orientations qu'elle adopte. Suite à la loi obligeant les organisations syndicales à présenter ses comptes selon de nouvelles obligations comptables, aucun remboursement ne pourra être honoré s'il n'est pas justifié de façon précise.

### **Les remboursements de frais :**

Sont concernés les frais engagés en lien avec l'activité syndicale. Une fiche de remboursement de frais doit être remplie pour chaque situation, accompagnée pour la première demande par un RIB du bénéficiaire. Pour être remboursée, la fiche doit être visée par le secrétaire à la politique financière. Le règlement sera effectué prioritairement par virement. Le règlement par chèque doit être exceptionnel et être effectué en accord avec le secrétaire à la politique financière.

Tous les justificatifs doivent obligatoirement être joints (note de restaurant, d'hôtel, billets de train, d'avion, tickets de parking, de péages, etc...)

L'Union Départementale considère que son représentant mandaté ne doit pas être contraint financièrement et doit être remboursé des frais engendrés par sa représentation. Ceux-ci sont soumis aux règles de remboursement énoncées ci-dessous.

Elle considère également que les membres de la commission exécutive doivent pouvoir bénéficier de remboursements de leurs frais lorsque ceux-ci résultent de leur participation aux commissions exécutives dans les limites et plafonds prévus.

➤ Transport :

Les règles de remboursement des déplacements sont les suivants :

- Pour les stages, les frais kilométriques remboursés s'établissent sur la base des kilomètres effectués en plus du trajet effectué normalement par le stagiaire pour aller à son travail. Ils sont remboursés sur la base du forfait kilométrique en vigueur ;
- Les déplacements dans le cadre de mandat ou de réunions statutaires doivent prioritairement s'effectuer à l'aide du véhicule de l'UD. A cet effet, un planning d'utilisation est mis en place et l'inscription au préalable se fait auprès du secrétariat administratif. Dans le cas d'une indisponibilité du véhicule, le remboursement s'effectuera sur la base du forfait kilométrique en vigueur.
- Les déplacements occasionnés par les réunions dites non statutaires seront remboursés sur les kilomètres parcourus selon le barème kilométrique en vigueur.
- Les déplacements en train (TGV) sont à privilégier et l'usage de l'avion doit être exceptionnel. Le déplacement en train s'effectue prioritairement en 2<sup>nd</sup>e classe, sauf tarif plus avantageux sur la 1<sup>ère</sup> classe. Il est également préconisé de passer par le secrétariat pour effectuer la réservation du billet.
- Les tickets de métro seront remboursés sur justificatif.

➤ Hébergement :

- Pour les déplacements effectués dans le cadre de mandat et/ou de représentation qui nécessitent un hébergement, la réservation de la chambre d'hôtel est effectuée par le secrétariat administratif de l'UD (sauf exceptions accordées par la responsable à la politique financière). La prise en charge est plafonnée (voir annexe).

➤ Repas :

- Pour les repas pris dans le cadre de mandat et/ou de représentation, les frais de repas sont remboursés dans la limite d'un plafond déterminé.
  - Pour les repas pris dans le cadre des réunions statutaires et non statutaires, soit une participation forfaitaire est demandée aux participants lorsque le repas est pris en commun et réservé par l'UD, soit le remboursement sera fait dans la limite d'un plafond déterminé.

### **Gestion des commandes**

Les commandes (papier, fournitures de bureau ou informatique, entretien, café...) doivent au préalable être validées par le secrétariat de l'UD. C'est l'Union Départementale qui effectue la commande sauf impondérable.

### **Procédures concernant l'utilisation du photocopieur :**

Les utilisateurs sont responsables de leurs éditions et doivent veiller au respect des règles d'utilisation. La tarification est revue chaque année. La facturation est établie trimestriellement ou semestriellement. La facture est payable sous quinzaine.

### **Utilisation du véhicule de l'UD :**

L'UD peut mettre à la disposition des syndicats son véhicule pour un déplacement, moyennant le paiement de frais journaliers hors carburants (à la charge de l'utilisateur) et d'une caution égale au montant de la franchise prévue au contrat d'assurance du véhicule.

### **Fiche de remboursement de frais :**

Afin de faciliter les demandes de remboursements multiples, une fiche spécifique est mise en place et doit permettre d'avoir tous les renseignements nécessaires à la justification comptable.

## ***Annexe complémentaire pour les secrétaires et membres du bureau de l'UD 16***

### **Dotation en moyens informatiques et téléphonie mobile :**

Afin de leur permettre de mener correctement leur rôle de responsables, les membres du secrétariat et du bureau de la CE de l'UD16 doivent pouvoir être équipés des moyens nécessaires à leur activité. Une dotation peut leur être attribuée s'ils en font la demande et dans la limite des plafonds déterminés.

Ces moyens mis à disposition seront sous la responsabilité de l'utilisateur pour son entretien et sa protection.

#### **▪ Matériel informatique**

Afin de permettre aux membres du secrétariat et du bureau de la CE de l'UD16 de bénéficier de matériel informatique mobile, il est décidé de financer à hauteur de 600€ (six cents €uros) TTC le matériel que chacun pourrait acquérir à titre personnel.

Le matériel informatique portable correspond aux ordinateurs portables comme aux tablettes numériques. Pour bénéficier de cette prise en charge, il suffit de transmettre la facture acquittée au nom de l'intéressé(e) au secrétaire à la politique financière qui visera cette facture pour valider le remboursement.

#### **▪ Téléphonie mobile**

Dans le même souci, sur demande de l'intéressé, un matériel de téléphonie mobile pourra être mis à disposition. Ce matériel sera négocié auprès du fournisseur de téléphonie de l'UD. Si l'intéressé en fait la demande, et en accord avec la responsable à la politique financière, un remboursement de la facture du portable personnel de l'intéressé pourra être effectué, dans la limite du montant de la facture du matériel de téléphonie mobile qu'aurait négocié l'UD.



## ***Annexe concernant le montant des remboursements au 21 mai 2021***

- **Transport**

La base kilométrique pour 2021 est de 0,32€/km

- **Hébergement**

Hôtel sur Paris et sa région : 120€/nuit

Hôtel en province : 100€/nuit

- **Repas**

Participation forfaitaire demandée (repas réservé par l'UD) : 5€/personne

Repas dans le cadre de représentation et/ou mandat sur Paris : - midi plafond de 25€  
- soir plafond de 40€

Repas dans le cadre de représentation et/ou mandat en province : - midi plafond de 20€  
- soir plafond de 30€

Repas dans le cadre des réunions statutaires : Plafond de 15€

- **Impression :**

Noir et blanc : A4 : 0,030€ (papier couleur 0,040€)

A3 : 0,050€ (papier couleur 0,060€)

Couleur : A4 : 0,080€ (papier couleur 0,090€)

A3 : 0,20€ (papier couleur 0,120€)

- **Frais utilisation véhicule UD:** 10€/jour hors carburant (caution de 250€)

---

## Introduction au débat « Organisation et Méthode de travail de la CE de l'UD »

Ce matin, après avoir expliqué ce que serait le fonctionnement de la CE, il nous semble important de poser les bases de l'organisation et des méthodes de travail de la CE de l'UD.

Tout d'abord, nous avons été élus pour être tous ensemble la direction de l'Union Départementale. Ainsi, les membres du Secrétariat et du bureau qui sont aussi dans la composition de la CE, ont certes un rôle particulier dans celle-ci, mais ne sont pas les « supérieurs hiérarchiques » des autres membres de la CE. Chacune et chacun doit trouver sa place au sein de notre CE, doit s'y sentir bien, à l'aise de pouvoir donner son point de vue dans cette direction d'UD qui est avant tout **un collectif**.

Pour certains et certaines, un mandat dans une structure CGT professionnelle ou interprofessionnelle est nouveau. Par conséquent, vous vous demandez peut-être quel est le rôle que vous devez avoir ?

Statutairement, le ou la membre de la CE, qui a été élu à l'occasion d'un Congrès, dirige la CGT et veille à l'exécution des orientations définies par le Congrès. A ce titre, le membre de la CE de l'UD ne représente pas son syndicat ni sa profession. Il-elle est lui-elle, avec son propre parcours syndical et personnel, sa propre culture syndicale, sa propre analyse et connaissance du syndicalisme CGT. Tous les membres de la CE ont le droit à la parole, ont le droit d'exprimer leur avis et opinion sur les sujets qui seront abordés mais aussi et surtout le droit au respect de leur point de vue par tous les autres membres. Nous pouvons ne pas partager une analyse, un avis ou opinion, mais nous devons tous respecter l'opinion de l'autre même si elle n'est pas la même que celle que nous même portons.

Nous allons être amenés à prendre des décisions et des positions collectives. Cela implique donc les éléments suivants :

- Sur certains points à l'ordre du jour, des éléments préparatoires vous seront communiqués en amont afin de permettre une meilleure appréciation du sujet à débattre. Ces éléments n'ont pas vocation à être diffusés, ils sont des éléments de travail personnel pour les membres de la CE.
- Sur certains sujets à l'ODJ aussi, une introduction aux échanges est faite pour cadrer le débat et donner les points qui vont nécessiter un vote et/ou une position.
- Avant de prendre une décision, il est nécessaire d'avoir eu un échange et une communication suffisante entre nous et lors de nos réunions statutaires ;
- Tous les membres de la CE doivent participer, s'impliquer à la prise de décisions et donc participer au minimum aux réunions de la CE.
- Cela impose aussi d'être à l'écoute des syndicats, de tous les syndicats sur tout le territoire. Nous avis doit toujours prendre en compte la dimension territoriale. Ce n'est pas parce que quelques syndicats émettent un avis qu'ils ont raison et que nous devons forcément les suivre. C'est l'ensemble des avis des syndicats qui doit conduire à nos décisions.
- Enfin, à l'issue des échanges, une position collective est décidée ou un vote est émis donnant une décision. Celle-ci est de fait la nôtre à tous, celle que nous tous devrions porter et assumer. Elle peut être à l'inverse de ce qu'individuellement nous voulions, mais être dans un collectif nécessite d'accepter la décision collective et de ne pas la remettre en cause en dehors de notre structure, ce que nous avons connu par le passé malheureusement.
- Et surtout, nos échanges et débats doivent conserver un caractère confidentiel. Nous avons là aussi eu des expériences passées qui ont amené des camarades à relater les échanges et surtout les positions individuelles d'autres camarades. Cela n'est pas possible entre nous, notre relation, outre le respect, est aussi basée sur la confiance, et ce qui se dit dans la CE reste dans la CE.

Aussi, pour que chaque membre puisse apprécier son rôle, le bureau vous propose qu'une **formation des dirigeants** soit organisée juste après les congés estivaux, courant septembre-octobre. Si vous en êtes d'accord, dès la semaine prochaine, nous prendrons contact avec la Formation Syndicale Confédérale pour que celle-ci nous aide à travailler un projet de stage sur deux jours.

Ce matin, nos échanges doivent essentiellement porter sur l'organisation de notre Commission Exécutive. Je le disais au départ, chacun et chacune compte pour un, pour une. Et notre rôle est aussi d'être en lien régulier avec nos syndicats. Nous devons remettre du lien et du liant avec nos syndicats. Aussi, il nous semble important que nous mettions ou remettions en place avec eux un lien, un échange et une relation. Pour ce faire, le bureau vous propose de remettre en place les **référénts de syndicats**. Cela implique que chacun d'entre nous, en fonction de ses disponibilités, sera amené à suivre un ou plusieurs syndicats du département. Cela veut dire que les membres de la CE auront un lien privilégié, une écoute, une démarche de transmission d'information vis-à-vis des syndicats. Des syndicats qui ne seront pas forcément de votre UL ou de votre fédération. Le document qui explique le rôle du référent de syndicat va vous être communiqué.

Si nous validons cette proposition, à la prochaine CE, le bureau vous proposera la liste des syndicats avec leurs coordonnées, qui seront répartis entre nous tous. Cette liste courra pour tout le mandat. Les syndicats seront informés du membre de la CE qui sera son interlocuteur. Chacun recevra un dossier de connaissance avec les éléments nécessaires à celle-ci et sur ce qu'il devra faire.

Cette démarche vise à faciliter et à renforcer les liens entre l'UD et ses organisations. Par conséquent, l'UD doit aussi déployer son activité dans la proximité et être aux coté des Unions Locales. Dans cette CE, la plupart des ULs sont représentées par leur Secrétaire général-e ou futur SG. Ils ont été élus par le Congrès et donc participent aux prises de décisions, aux votes. La nécessité de travailler ensemble, notamment UD / ULs est plus que d'actualité. La cohérence CGT dans le territoire doit nous permettre de franchir un cap, notamment dans le déploiement de nouvelles bases et le renforcement de nos bases actuelles.

Le bureau vous propose de maintenir **les rencontres UD / ULs** dans une périodicité qui reste à définir. Jusqu'à maintenant, ces rencontres se faisaient une fois par trimestre et en présentiel, mais la pandémie nous a aussi montré notre capacité à nous adapter et l'organisation en visioconférence a été saluée par les SG des ULs. Le bureau propose qu'une prochaine rencontre soit organisée début juin. A la prochaine CE le bureau devra fournir les éléments d'analyse afin que nous décidions ensemble de la feuille de route donnée à ces réunions UD / ULs, qui seront animées par la Secrétaire à la Vie syndicale.

Aujourd'hui, le bureau vous propose également qu'avec les ULs, nous maintenions l'organisation de nos CE au moins une fois par mandat dans les différents territoires structurés en ULs. Cela veut dire que nous avons 6 ULs et que celles-ci, si elles en sont toujours d'accord pourraient nous accueillir de temps en temps pour l'organisation de nos réunions de CE d'UD.

J'en profite pour vous dire, que vous avez dans vos pochettes les propositions de dates de CE pour la fin de l'année 2021 à valider aujourd'hui lors de nos questions diverses.

Maintenant, j'en viens aux différentes commissions qui vous sont proposés. Comme vous pouvez

le voir, la tâche est ambitieuse. **L'identification de ces commissions** s'est imposée par nos résolutions, nos décisions issues du 42<sup>ème</sup> Congrès mais aussi par notre responsabilité d'organisation syndicale et par nos choix de fonctionnement. Ces propositions vous ont été adressées afin que nous puissions rapidement aller dans le débat et les explications.

Le Bureau vous propose :

- D'examiner la liste des commissions et leurs pilotes (ci-joint)
- De faire les modifications nécessaires ;
- Ensuite de valider.

Les membres du bureau se sont répartis le rôle de référent des commissions qui est le lien entre l'animation de la commission et le bureau. Certaines commissions seront animées par les membres du bureau mais pas toutes, et certaines le seront en coanimation. Vous allez être de fait sollicités pour l'animation de certaines commissions. Les animateurs, en lien avec le référent du bureau, seront chargés par la suite de construire le collectif dans lequel vont s'inscrire des membres de la CE mais aussi des camarades proposés par les syndicats et parfois aussi des camarades issus des CE de nos Uls. Les membres de la CE peuvent aussi dès à présent donner leur volonté de participer à une ou plusieurs commissions.

En lien avec le bureau et l'animateur, une feuille de route pour chaque commission va être construite. Cette feuille de route sera ensuite soumise à la validation de la CE pour permettre à la commission de se mettre au travail. Afin de commencer au plus vite à travailler, les premières feuilles de route seront présentées dans les prochaines CE. D'ores et déjà, des sollicitations vont être faites aux syndicats pour composer les commissions.

Pour finir, un élément de communication à vous transmettre, surtout aux nouveaux membres. Au mandat précédent, nous avons décidé que chaque membre de la CE devait recevoir les informations émanant de la Confédération, notamment le Panorama de la Presse et l'Actualité Confédérale. Ces deux mails quotidiens ne sont destinés qu'aux membres de la CE et de la CFC de l'UD et ne doivent pas être relayés aux syndicats. Ils font partis des éléments nécessaires à la bonne appréciation du mandat et à une connaissance de ce qui se passe dans la CGT et avec la CGT.

En ce qui concerne notre communication interne entre membre de la CE de l'UD, très rapidement, nous prendrons le temps nécessaire d'en débattre.

Maintenant, place à nos échanges

# Organisation et Méthode de travail de la CE de l'UD



**CE UD du 21/05/2021**

# Dans la CE de l'UD:

- Je suis dans la direction de l'UD et nous sommes un collectif
- Je dois m'y sentir à l'aise
- Je suis « moi » avec mon vécu et mon expérience, pas le représentant de mon syndicat ou de ma profession
- Je suis libre d'exprimer mon point de vue et de mon vote
- Je respecte le point de vue de tous, même s'il diffère du mien, et je suis respecté moi aussi pour le mien
- Je m'organise pour participer à un maximum de réunions. Les réunions de la CE de l'UD prévalent sur celles de mes autres mandats.
- Je m'engage sur la confidentialité de nos échanges
- Je m'inscris dans le travail des commissions

# Pour la CE de l'UD:

- **Formation des dirigeants**
- **Mise en place des référents de syndicats**
- **Rencontre UD-Uls**
- **Organisation de CE dans les Uls**
- **Mise en place des commissions de travail avec des feuilles de route en lien avec nos résolutions et objectifs syndicaux validées par la CE**

Chers Camarades,

Cette première réunion de notre CE est l'occasion de nous découvrir, de mettre en place notre organisation et de commencer à travailler collectivement aux résolutions validées par le 42<sup>e</sup> Congrès. C'est aussi, pour notre commission, le moment d'échanger sur l'actualité syndicale et de définir nos prochaines actions.

L'actualité est marquée par le retour au premier plan du conflit israélo-palestinien. L'escalade de la violence a déjà fait trop de victimes et il est grand temps que la paix soit installée dans ces territoires, une paix juste et durable. Une condamnation des exactions commises par les extrémistes sionistes et les violations du droit international par Israël doivent aussi être faites par les pays occidentaux et la France, et des sanctions prises. L'UD a participé au rassemblement organisé ce mercredi devant l'Hôtel de Ville d'Angoulême pour réclamer la paix et apporter son soutien au peuple palestinien, rassemblement d'environ 150 personnes. Ce matin, un cessez le feu a été mis en place. Mais pour autant, la mobilisation doit continuer pour demander la paix. **Nous vous proposons de répondre au nouvel appel à manifester et d'être nombreux samedi à 14h Place New York pour continuer cette mobilisation.**

Partout, le capitalisme libéral œuvre à réduire les droits des travailleurs. Avec parfois l'utilisation de la force armée pour réprimer dans la violence les grèves. Il en est ainsi de la situation en Colombie où plus de 30 personnes sont mortes suites à l'intervention de l'armée et de la police lors de grèves d'une mobilisation exceptionnelle, rappelant celles de 2019 et 2020. La CGT là aussi apporte son soutien au peuple colombien en demandant l'arrêt immédiat de cette répression et des abus contre les droits humains dans ce pays. Et quand je dis partout, c'est que le constat est flagrant depuis plusieurs semaines.

En Grèce contre une nouvelle réforme du travail visant à assouplir la réglementation sur le temps de travail, aux Pays-Bas dans le secteur ferroviaire ou au Mali dans les banques et administrations.

En France, les mobilisations sont elles aussi nombreuses. Si nous ne pouvons toutes les citer ici, la lutte des salariés de la SAM, fonderie située dans l'Aveyron, doit nous servir d'exemple. Trois mois de lutte contre un PSE injustifié et qui ne visait qu'à permettre à RENAULT, principal donneur d'ordre, de rentabiliser encore plus ses coûts de production en délocalisant sa production. Trois mois de lutte pour sauver leurs emplois, avec un travail UD/FD/syndicat qui a permis de forcer la main de RENAULT qui s'est engagé à respecter plusieurs revendications des salariés, permettant de maintenir au moins 250 emplois sur les 307 actuels quand le groupe espagnol CIE Automotive en gardait 150. Les salariés seront aussi associés au choix du repreneur suite au retrait des Espagnols.

De nombreux secteurs sont en lutte depuis de longs mois : la culture, l'éducation nationale, l'énergie, les activités postales, la recherche, l'informatique, l'action sociale, la santé, les collectivités territoriales. Aucun secteur n'est épargné. Mais pour autant, dans notre territoire, où en sommes-nous ?

Les dernières mobilisations professionnelles n'ont pas été à la hauteur des espérances de nos camarades ni de la situation économique de ces secteurs. Cela doit tous nous interroger sur la nécessité de travailler l'ancrage des luttes au plus près des salariés. Les convaincre de la nécessité de se mobiliser ne pourra se faire qu'à partir de leurs préoccupations quotidiennes à travers la défense de l'emploi, les conditions de travail et l'augmentation des salaires. C'est à partir de ces axes revendicatifs qu'il faut gagner leur implication, par des actions concrètes décidées par eux. Travailler et solutionner « la question du carreau cassé » pour les amener ensuite à s'interroger sur les questions revendicatives que pose la CGT doit être notre *credo*. Et pas l'inverse.

Alors en Charente il y a eu ce joli 1<sup>er</sup> mai. Sous un généreux soleil, près de 1000 personnes ont manifesté pour rejoindre les salariés de la culture en lutte. Une manifestation qui nous a fait je crois du bien à tous, heureux de nous retrouver derrière une banderole syndicale. Un moment de partage, de camaraderie comme nous pouvons espérer en vivre encore. Heureusement en Charente, nous n'avons pas été concernés par les attaques de l'extrême droite, *black blocks* ou autres gilets jaunes.

Le Congrès a dénoncé ces violences et apporté son soutien aux Camarades blessés. Mais cette situation ne doit pas nous laisser indifférents.



Tout d'abord il me semble important qu'une réflexion soit portée, avec les autres organisations syndicales, à la mise en place d'un véritable service d'ordre pour nos manifestations. Car si rien n'est jamais arrivé, nous devons anticiper ce qui un jour pourrait nous concerner. **Je vous propose donc de solliciter les OS pour échanger avec elles sur cette mise en place pour laquelle les syndicats seraient sollicités et pour laquelle la Confédération propose des formations.**

Deuxièmement, la montée des idées d'extrême droite dans la société, la « liberté » de parole d'un nombre de plus en plus important de nos concitoyens, et la possibilité d'avoir demain le Rassemblement National en responsabilité dans les régions voire en 2022 à la tête du pays ne peut pas nous laisser sans réaction.

La CGT travaille actuellement à une mobilisation contre le racisme. Un appel signé par plusieurs syndicats, partis politiques et associations proposent une journée d'action le samedi 12 juin prochain. **Je vous propose que nous nous inscrivions d'ores et déjà dans celle-ci en prenant contact avec les signataires présents en Charente pour leur proposer une réunion en vue de préparer une action dans le département. Je vous propose également que nous nous préparions à mobiliser nos syndicats et syndiqués sur cette question.**

Car malheureusement notre CGT n'est pas épargnée, près de 20% avaient voté RN en 2019 aux élections européennes. Ne nous cachons pas la vérité, aujourd'hui dans nos usines, nos administrations, des salariés et des syndiqués à la CGT sont proches du RN. Notre devoir est de tout mettre en œuvre pour réveiller les consciences, armer nos responsables syndicaux et nos militants afin qu'ils sachent comment répondre dans ces moments-là. Aujourd'hui, la manifestation des syndicats policiers, dont nous savons forts bien les penchants extrémistes, a réuni 35000 personnes selon la police, selon les syndicats et les journalistes a eu droit à toutes les unes des journaux et une couverture médiatique sans égale à celle qui couvre nos manifestations quand le 1<sup>er</sup> mai à rassembler plus de 170000 personnes. Notre rôle est de travailler les consciences des salariés, des retraités, des privés d'emploi qui se laissent prendre par les propositions du RN et leur montrer que ce chemin est celui qui nous mènera vers encore plus de destructions sociales. Nous devons affronter cette montée des idées d'extrême droite partout et tout le temps. Aussi, **je vous propose que nous travaillions rapidement à la mise en place de nouvelles journées d'étude sur ce thème à destination de nos militants.**

Notre Congrès a débattu des enjeux sur la nécessité d'une qualité de vie syndicale nécessaire à l'action de nos syndicats. Nous avons acté de la mise en place de nos commissions. Mais nous devons très rapidement mettre en œuvre nos revendications avec la priorité donnée par le Congrès sur la vie syndicale et notre renforcement. Aussi, **le bureau de l'UD vous propose d'acter dès maintenant l'organisation de la première Conférence « Vie Syndicale » que nous pourrions inscrire dans le mois d'octobre.** De même, il nous semble urgent de travailler la question des jeunes et **nous vous proposons l'organisation des « Assises de la Jeunesse » sur une journée et demie ou deux jours dans la première quinzaine de décembre** avec l'objectif de donner dès début 2022 du corps à notre Commission « Jeunes ». D'autres propositions d'initiatives seront à faire rapidement pour mettre en œuvre nos résolutions de congrès sur l'activité UGICT ou le travail avec les camarades de l'USR sur la continuité syndicale.

Mais il me semble aussi que nous devons prendre le temps d'échanger sur la partie revendicative de notre document d'orientation. Ainsi les questions sur la défense des services publics ou la protection sociale ont été peu abordées et méritent que nous en débattions. Mais pas seulement sur ces sujets. Il y a aujourd'hui beaucoup de sujets revendicatifs portés par la CGT : les 32h et la réduction du temps de travail, la campagne sur les violences sexistes et sexuelles, la transformation de la Fonction Publique au travers par exemple de la Loi 4D, les projets Hercule et Clamadieu. Comment nous préparer sur leur mise en œuvre dans notre territoire en impliquant tous les membres de la CE ? Sommes-nous suffisamment armés et surtout à l'aise pour porter ces revendications aux salariés ? N'aurions-nous pas intérêt à travailler lors de nos CE un sujet afin d'être tous informés et formés à ces questions ? Si nous partageons collectivement ce constat, **je vous propose que lors de chaque CE nous abordions un de ces sujets pour nous les approprier collectivement, en invitant aussi les syndicats ou structures CGT concernés par ces sujets afin d'en débattre avec eux.** Et pour être encore plus à l'aise dans le mandat, **le bureau vous propose que rapidement les camarades de la CE qui n'auraient pas suivi la formation de niveau 2 s'inscrivent dans celle-ci.** Car cette formation va vous renforcer pour votre mandat.

Enfin il y a aussi les perspectives de mobilisation de ces prochaines semaines. Outre l'action contre le racisme, des actions sont d'ores et déjà prévues dans la Fonction Publique le 15 juin prochain. Nous avons pris contact avec les structures professionnelles et syndicats concernés (USD Santé, CSD, SDEN...) afin de savoir quelles actions ils entendaient mettre en œuvre et leur proposer d'y travailler ensemble. Confédéralement, la journée du 22 juin est proposée comme un temps fort interprofessionnel. Cette date correspond à un appel de la FD Mines et Energie pour une manifestation des salariés de ses secteurs sur Paris. Nous avons pris contact avec le syndicat Mines et Energie pour envisager de décliner localement en proposant une action mais le syndicat nous a informé prioriser l'action sur Paris et ne pas être en mesure de construire en local. Il propose à ceux qui le souhaite de « monter à Paris » avec eux. Pour autant, il nous faut localement proposer une action et en définir les modalités. Une action qui pourrait s'inclure dans notre revendication de défense de l'emploi et celle des services publics de proximité que nous portons dans nos résolutions. **Je vous propose que nous échangions sur ce qu'il est possible de proposer à nos syndicats pour cette journée d'action.**

Mes camarades, à nos débats.

Angoulême, le 28 mai 2021



**AUX** : Membres de la CE de l'UD

**À** : La Commission Financière & de Contrôle de l'UD

**ET** :

Daniel BAUDOUT [USR Charente]

Daniel BOUYER [IN.DE.CO.SA]

Patrick GASTOU [UL Sud Charente]

Collectif Charente Limousine

Collectif Horte & Tardoire

Eric VALADE [Représentant Confédéral]

**Objet** : Proposition de dates pour les prochaines réunions CE

→ jeudi 17 juin 2021

→ vendredi 09 juillet 2021

→ vendredi 10 septembre 2021

→ vendredi 08 octobre 2021

→ vendredi 19 novembre 2021

→ vendredi 10 décembre 2021

Pour l'Union Départementale CGT de la Charente

**Michaël LABLANCHE**

Secrétaire Général



## Propositions de commissions

NOM DE LA COMMISSION	RÉFÉRENT.E BUREAU	ANIMATION	COMPOSITION DE LA COMMISSION À COMPLÉTER	COMMENTAIRES
<b>1/ Issues des résolutions du 42<sup>ème</sup> congrès</b>				
<b>Commission UGICT</b> Résolution 2 <i>"Travailler à la syndicalisation des ICTAM, à leur [...] commun."</i>	Éric GÉREAUD	1 membre de la CE	▶ Membres de la CE ▶ Syndicat	
<b>Commission Élections professionnelles</b> Résolution 4	Pierre MORABITO	Pierre MORABITO	▶ Membres de la CE ▶ Syndicats ▶ ULs	
<b>Commission Vie Syndicale</b> Résolutions 1 - 3 - 5 - 6 - 7	Véronique LAVERGNE	Véronique LAVERGNE	▶ Membres de la CE ▶ Syndicats ▶ ULs	
<b>Commission Activités Revendicatives</b> Résolutions 11 - 12	Éric GÉREAUD	Éric GÉREAUD	▶ Membres de la CE ▶ Syndicats ?	
<b>Commission Maillage Territorial</b> Résolution 10	Michaël LABLANCHE	1 membre de la CE	▶ Membres de la CE ▶ ULs	
<b>Commission Protection Sociale</b> Résolution 12	Gwladys AUDUBERT-LALANDE	Thierry SAIVRES + 1 membre de la CE	▶ Membres de la CE ▶ Syndicats	
<b>Commission Formation Syndicale</b> Résolution 8	Thierry SAIVRES	Thierry SAIVRES	▶ Formateurs UD	
<b>Commission Communication</b> Résolution 9	Michaël LABLANCHE	Michaël LABLANCHE + 1 membre de la CE	▶ Membres de la CE ▶ Syndicats	
<b>2/ Issues de la CE UD</b>				
<b>Commission Jeunes</b> Travailler à la syndicalisation des jeunes salariés / travailleurs étudiants	Véronique LAVERGNE	1 membre CE UD	▶ Membres de la CE ▶ Syndicat	
<b>Commission DLAJ</b> Mise en place accueil syndical. Suivi mandatés, conseillers salariés, CPH, défenseurs	Gwladys AUDUBERT-LALANDE	Gwladys AUDUBERT-LALANDE	▶ Membres de la CE ▶ animateurs CPH, CS, défenseurs	
<b>Commission Précaires et PE</b> Travailler à la syndicalisation des précaires en essayant de répondre à leurs revendications	Véronique LAVERGNE	Gwladys AUDUBERT-LALANDE + 1 membre CE UD	▶ Membres de la CE ▶ Syndicat	
<b>Commission Égalité professionnelle</b> Travailler les questions liées à cette thématique + campagne violences sexistes, 8 mars...	Véronique BRUNET	Véronique BRUNET + 1 membre CE UD	▶ Membres de la CE ▶ Syndicat	
<b>Commission Lutte contre les idées d'extrême droite</b>	Michaël LABLANCHE	1 membre CE UD	▶ Membres de la CE ▶ Syndicat	
<b>Commission logistique</b>	Valérie BRUNET	1 membre CE UD	▶ Membres de la CE UD ▶ Syndicat	
<b>Référent NVO</b>	Michaël LABLANCHE	1 membre CE UD		

**3/ Suivi : lien avec les structures professionnelles du territoire**

<b>CSD</b>	Éric GÉREAUD
<b>USD</b>	Michaël LABLANCHE
<b>USTM</b>	Thierry SAIVRES
<b>USCBA</b>	Éric GÉREAUD
<b>USTC</b>	Michaël LABLANCHE

**4/ Suivi : ULs / lien avec les structures interprofessionnelles**

<b>ULGA</b>	Michaël LABLANCHE
<b>UL COGNAC</b>	Michaël LABLANCHE
<b>UL CHARENTE</b>	Véronique LAVERGNE
<b>LIMOUSINE</b>	Véronique LAVERGNE
<b>UL SUD CHARENTE</b>	Véronique LAVERGNE
<b>UL HORTE ET TARDOIRE</b>	Véronique LAVERGNE
<b>UL RUFFEC</b>	Éric GÉREAUD
<b>USR</b>	Michaël LABLANCHE

**5/ Suivi : syndicats départementaux**

<b>AIDE À DOMICILE</b>	Véronique LAVERGNE
<b>CHEMINOTS</b>	Michaël LABLANCHE
<b>MINES ET ÉNERGIES</b>	Michaël LABLANCHE
<b>FAPT</b>	Michaël LABLANCHE
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	Thierry SAIVRES
<b>PTRI</b>	Thierry SAIVRES
<b>PTAS DDT16</b>	Thierry SAIVRES
<b>SDEN</b>	Michaël LABLANCHE
<b>SNADGI Finances</b>	Véronique LAVERGNE
<b>TERRITORIAUX 16</b>	Éric GÉREAUD
<b>TRANSPORT</b>	Véronique LAVERGNE